

**Water Resources Sustainability Project
(WRS)**

**Projet Pilote de Controle de l'Erosion des Sols dans la Bassin Versant de Oued Nakhla:
CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES**

**Deliverable for
United States Agency for International Development**

Contract No. 608-0222-C-00-6007-00

Environmental Alternatives Unlimited (E.A.U.)

B.P. 8967, Agdal - Rabat

Tel : (037) 77 37 88 / 77 37 98

Fax : (037) 77 37 92

E-Mail : proprem@iam.net.ma

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

L'objectif de cette communication est de tracer, à grands traits, les caractéristiques socio-économiques du Bassin Nakhla. Seront utilisées à cette fin, les données du diagnostic rapide et participatif conduit dans le bassin Nakhla en novembre 1996 et dont une partie a déjà été utilisée dans le chapitre 10 du rapport de cette étude¹. A ce rapport seront également empruntés des paragraphes qui seront intégrés dans cette communication, après une libre traduction. Les aspects économiques relatifs à l'activité agricole (agriculture et élevage) seront exposés oralement au moment du séminaire et feront l'objet de chapitres à part.

Pour assumer le caractère participatif du projet, il a été impérieux d'identifier les groupes humains avec lesquels le projet sera mené. Un intérêt particulier a donc été accordé à la structure socio - politique des groupements humains du bassin Nakhla, ainsi qu'à leur potentiel social, économique et institutionnel, que le projet pourrait éventuellement mobiliser.

1. La structure administrative et ethnique du bassin Nakhla

Par structure socio-politique du bassin Nakhla nous entendons l'organisation des groupements humains aussi bien dans le cadre administratif et communal que dans le cadre tribal.

Le rappel de la structure tribale permet :

- de situer sur le plan ethnique les communes rurales actuelles,
- d'identifier, au sein des communes rurales, les différents niveaux d'organisation sociale, notamment les douars qui les composent, et,
- de préciser parmi ces douars ceux qui sont intégrés dans la zone du projet et ceux qui se situent en dehors de cette zone.

La présentation de la morphologie sociale de la zone présente un intérêt capital pour tout projet qui vise la promotion d'actions de développement de type participatif. Il a été donc nécessaire de connaître et de maîtriser au préalable le degré d'homogénéité des unités spatiales avec lesquelles ces actions seront conduites².

¹ Participatory landscape/lifescape Appraisal (PLLA) - Oued Nakhla Watershed - Sanrem CRSP / ENA Meknès - novembre 8-2, 1996.

² Voir à ce sujet, "Projet Pilote d'aménagement des Bassins Versants : Approche participative de la planification et de la gestion" Bassin Versant de M'Soun - IAV, 1996.)

Le bassin Nakhla est l'entité physique support du projet. La population qui s'y identifie relève, sur le plan politico-administratif, de la Province de Tétouan. En effet, le bassin versant Nakhla circonscrit une aire géographique qui englobe deux communes rurales : Al Hamra, dans le cercle de Tétouan et Zinate, dans le centre de Dar Ben Korrich.

Les deux communes rurales sont respectivement situées en amont et en aval de l'Oued Nakhla. Cette localisation leur confère des caractéristiques physique et biologique légèrement contrastées.

1.1 Le rattachement tribal de la population du Bassin

Le bassin Nakhla englobe deux tribus : les Bni Hassen et les Bni Hazmar. Le fractionnement tribal dans la zone du projet ne diffère pas du modèle tribal au Maroc. En bref, chaque tribu est subdivisée en un certain nombre de fractions. Les fractions sont à leur tour structurée en douars. Par un jeu subtil et patiemment négocié, ces entités ont été érigées en communes rurales.

Tableau 1				
Configuration des tribus et Communes Rurales de la zone du projet				
Tribu Bni Hassen				
Fractions	Bni Ali	Bni Laït	Bni Mharoun	El Khoms
Communes	Hamra	Bni Laït	El Oued	O.Ali Mansour
Tribu Bni Hazmar				
Fractions	Amtil	Ben Karrich	Zaïtoun	Azla
Communes	Zinate	-	-	-

La tribu des Bni Hassen est divisée en quatre fractions appelées Rba'a (quart). Depuis la promulgation de la charte communale (1976), la tribu sera, pour ainsi dire, progressivement organisée en communes rurales. La commune rurale Hamra a été la première à être créée en 1976. Elle portait initialement le nom de la CR Bni Ali, gardant ainsi le nom de la fraction d'origine. Le changement de dénomination n'est intervenu que depuis 1992. La commune rurale prend le nom de Hamra.

Actuellement, les trois autres fractions de la tribu, à savoir, Bni Laït, Bni Mharoun et El Khoms sont érigées en communes rurales qui portent respectivement les noms de Bni Laït, El Oued, O.Ali Mansour. Ainsi, seule la commune rurale Bni Laït conserve la dénomination de la fraction d'origine. Le découpage communal a ainsi épousé et respecté l'ancien découpage tribal.

De toutes ces communes rurales, c'est Hamra qui intéresse directement le projet.

La commune est composée des 9 douars localisés de part et d'autre des deux rives de l'Oued Nakhla. Certains sont situés à l'intérieur de la zone concernée par l'étude tandis que d'autres sont localisés hors cette zone. N'empêche que sur le plan de l'exploitation des ressources naturelles du bassin versant les deux catégories de douars peuvent être concernées. Ainsi, des douars comme Rinfine et Issoumatten situés hors zone peuvent utiliser les ressources naturelles du bassin. De même, des douars du bassin, comme El Ouadiyine, Azemmour utilisent les ressources de Jbel Kelti.

Les limites du bassin versant sont des limites physiques qui ne recoupent pas forcément les limites ethniques. Dans l'exploitation quotidienne des ressources naturelles, des passages et des enchevêtrements entre entités spatiales et entités sociales sont observés. Ce qui suppose l'existence d'un tissu de relations sociale et économique entre les fractions et les douars qui sera pris en considération dans la perspective d'élaborer un plan d'action pour le développement et la gestion des ressources naturelles collectives.

Tableau 2 Situations des douars de la CR Hamra dans et hors bassin versant	
Douars situés dans la Zone du projet	Douars situés hors Zone du projet
Battara El Ouadiyine Azemmour Bouattou Achkran Bni Moussa	Ifqirane et Bni Amrane Issoumatten Rinfine

La tribu des Bni Hazmar occupe un territoire qui excède largement la zone du projet. La présentation de sa structure permet de localiser les entités socio-spatiales concernées par le projet.

Sur le plan de l'évolution vers la structure communale, les jeux de composition, décomposition de la configuration tribale qui ont abouti à la structure communale actuelle sont plus complexes pour être démêlés par entretien rapide avec la population. Cependant, et pour situer la commune rurale de Zinate dans son cadre ethnique, disons qu'elle est le fruit du regroupement des fractions et sous-fractions suivantes : Amtil, Zinate, Mmiraten. Et pour simplifier davantage, ajoutons que, parmi ces fractions de la tribu Bni Hazmar, seule Amtil, est comprise dans les limites de la zone du projet. C'est pourquoi nous nous limitons à présenter les douars qui composent cette fraction..

Tableau 3 Douars et Dchars d'Amtil	
Dénomination	Nombre de ménages estimés
Aberranen Lemrabt Dar Nia Akharbachen Akhalladen Amaja'af	152520401718

1.2 Le niveau d'intervention privilégié par le projet : le douar

Le bassin versant est le support physique de l'intervention du projet. Pour le support socio-spatial, c'est auprès des populations des douars que le diagnostic a été conduit, car c'est le douar qui a été désigné pour servir d'unité de base pour les actions du projet.

Le bassin Nakhla, nous l'avons vu, englobe des populations assez hétérogènes. La population cible du projet est représentée par les douars compris dans le bassin Nakhla. Cette population cible apparaît comme découpée dans une population mère. La population-mère est constituée par deux tribus les Bni Hazmar et les Bni Hassan, d'une part, et les deux communes rurales Hamra et Zinate, d'autre part.

L'examen de la morphologie sociale de la zone du projet a permis d'identifier les unités socio-spatiales, les douars, qui seront directement concernés par les actions et constitueront des partenaires pour le projet.

Dans le bassin Nakhla, à l'instar des autres douars des tribus voisines, le douar est unité socio-spatiale de base³. Un douar est subdivisé en sous-unités (quartier) appelées houma ou Dchar. Les houams, pl.de Houma, sont, en règle générale, des essaimages à partir d'un noyau originel, le douar d'origine. Peu à peu, ces quartiers prennent de l'importance et s'autonomisent. L'autonomie des dchars est effective à partir du moment où la communauté érige sa propre mosquée, symbolisant sa propre identité. Tout en constituant la marque principale d'évolution du douar, l'émergence de nouvelles entités rend la tâche de saisir la morphologie sociale difficile, surtout par enquête rapide. Les paysans évoquent des raisons humaines et physiques pour expliquer l'éclatement d'un douar et l'émergence de nouveaux douars. En effet, l'essor

³ Nous utilisons une partie de nos connaissances des structures sociales de la tribu Bni Idder, voisine de la zone du projet - Projet Rif, IAV Hassan II dont nous faisons partie.

démographique explique, en partie, ces nouvelles créations. Mais, souvent, c'est pour des raisons pratiques que ces douars deviennent autonomes. C'est le cas des quartiers situés dans des sites surélevés ou près d'un ravinement qui empêche sa population d'accéder facilement aux services collectifs du douar d'origine, notamment à la mosquée. C'est pour ces mêmes raisons que des familles recherchent la proximité par rapport aux voies d'accès en construisant des habitations tout au long de la route qui mène à Tétouan.

Prenons l'exemple de El Ouadiyine qui est un douar de plus de 120 foyers. Cette population se répartit sur 4 Houma ou Dchar. Chaque dchar dispose de sa propre mosquée de vendredi. Le Douar d'origine a ainsi éclaté en donnant naissance à des Dchars qui deviendront avec le temps de plus en plus autonomes.

2. Les potentialités de la zone du projet

Il s'agit de passer en revue quelques atouts socio-institutionnels de la zone du projet.

2.1 Le potentiel humain

Selon le dernier recensement, la population des deux communes rurales, s'élève à 5565 habitants à Zinate et 8698 habitants à Hamra. " En se basant sur les données des recensements 1971 et 1982 et sur un taux de croissance de 2.07% par an, la population du bassin versant est estimée à 8.035 habitants (Hlal et al.1992). Les douars les plus peuplés sont Achkerade dans la commune rurale Hamra et Amtil dans la commune rurale Zinate avec plus de 1000 habitants chacun. La population est dans sa majorité jeune avec les $\frac{3}{4}$ au-dessous de 40 ans. Ce qui indique la disponibilité d'une main d'œuvre importante dans le bassin. La taille moyenne des familles varie entre 5 et 6 personnes par foyer. La densité de la population a été estimée à 75.1 hab/km². Cette densité devient plus élevée mise en rapport avec les terres cultivables. Elle atteint 251 hab/km². Ce qui grossièrement est inadéquat pour supporter la croissance de la population, étant entendu que la tenure nécessaire pour supporter une famille moyenne est estimée à 25 ha (Boukil, personnel communication.) ”⁴

⁴ Extrait du rapport Participatory landscape/lifescape Appraisal (PLLA) - Oued Nakhla Watershed - Sanrem CRSP / ENA Meknès - novembre 8-2, 1996.

Tableau Population des communes rurales			
C. Rurales	Population	Ménage	Superficie
Zinate (Tribu Bni Hazmar)	5565	880	105Km ²
Al Hamra (Tribu Bni Hassan)	8698	1317	200Km ²

Source : Population légale du Maroc 1994.

Le taux de scolarisation dans le bassin est très bas (autour de 10%, voir Hlal et al.1992). Il n'y a que trois écoles primaires dans les douars de Bni Moussa, Al Oudiyine, Amtil, et Bettara. Cependant, l'école coranique demeure le moyen d'instruction dominant. Instruction de type traditionnel, basée sur l'étude des rudiments de Coran, elle est dispensée par des lettrés (fqih) pris en charge par la communauté. Le potentiel d'individus jugeant d'un certain niveau d'instruction, surtout parmi la population jeune de la zone n'a pas pu être identifié par le diagnostic rapide et participatif. Cette catégorie de population est susceptible de jouer un rôle de relais dans le cadre du projet.

La zone du projet n'est pas restée en dehors des flux migratoires qui ont caractérisé les mouvements de population du Nord du Maroc. L'émigration a revêtu des formes différentes : vers l'étranger (l'Espagne, la Hollande et la France) et dans les villes du Maroc, essentiellement à Tétouan, ville la plus proche de nos deux communes rurales.

Il semble que les revenus tirés de cette émigration soient investis, avant tout, dans la construction de maisons d'habitation. A El Ouadiyine, par exemple, l'émigration est pratiquée depuis les années 1965. Bien que l'émigration vers l'étranger n'est pas très importante, rares sont les foyers où il n'y a pas un émigré. Quand l'émigration est définitive, un exode partiel, l'émigré donne ses terres en association ou en location. L'émigration favorise ainsi des formes d'associations entre émigrants et résidents, entre lesquels existent, souvent des liens familiaux.

La relation des populations de la zone du projet avec la ville de Tétouan est importante pour qu'on s'y arrête un instant. Si par le passé cette relation a été favorisée par la proximité, actuellement l'existence de moyens de transport public régulier reliant Tétouan aux villages a rendu la ville plus accessible à bon nombre de paysans qui vont s'y louer en tant que journalier. Ils s'y rendent le matin et rentrent chez eux le soir. Pour expliquer cette "ruée" vers la ville de Tétouan, on a invoqué la rareté des ressources naturelles, notamment les terres arables, la pauvreté des sols.

L'émigration et le travail journalier constituent une source de revenu importante qui pourrait augmenter les capacités de participation financière des populations.

3. Le potentiel Institutionnel

Il s'agit ici d'appréhender le système socio-institutionnel en place dans la zone du projet. Pour ce faire, il a été nécessaire d'examiner le fonctionnement des solidarités (ou des tensions) qui animent la structure sociale et saisir les niveaux où celles-ci opèrent.

Mais comme partout ailleurs dans la montagne marocaine, les solidarités encore fonctionnelles dans la zone du projet sont : les solidarités pour culte (la gestion des mosquées, essentiellement) et les solidarités agraires pour l'exploitation des ressources naturelles et la participation à la vie agricole.

L'expression de ces solidarités reste, ici aussi, la Jma'a du douar. Chaque Jma'a s'identifie à un douar. Dans l'esprit de nos interlocuteurs, la Jma'a réunit "les gens capables". Etre capable s'entend "avoir la capacité de travailler et de contribuer financièrement au bien de la communauté". C'est ce que recherche tout projet adoptant l'approche participative. La Jma'a est, par ailleurs, représentée comme une instance délibérative et d'entraide qui dispose d'une capacité de mobilisation dans les cas suivants : labour collectif, construction, dans certains cas, de maison d'un particulier, mariage, baptême, décès.

Nous citerons quelques exemples où ces solidarités se manifestent.

A El Ouadiyine, nos interlocuteurs faisaient la différence entre Jma'a Kabira et Jma'a Sghira. La première, qui déborde le cadre étroit du douar, est souveraine en matière de gestion des terres collectives. La jama'a Sghira limite son champ d'action aux terres de cultures comprises dans le finage du douar. Dans ce dernier cas, la Jma'a impose à ses membres une discipline collective :

- Le labour d'une terre donnée et sa clôture ne donne pas lieu à un droit de jouissance perpétuelle. Une rotation des usagers peut avoir lieu !
- Pour protéger sa culture, l'utilisateur doit clôturer son champ.
- Un membre de la Jma'a ne labore un champ qu'avec le consentement de la Jma'a.
- En cas de conflit, c'est la Jma'a qui tranche.

D'autres manifestations des solidarités agraires nous ont été citées. C'est ainsi que le prêt d'animaux de trait est fréquent. Les indigents peuvent même bénéficier d'une assistance sous forme de corvée collective (Touiza). En contrepartie, les bénéficiaires offrent à manger aux travailleurs, souvent un repas à base de pain, de fève et d'huile d'olive. Mais alors que l'entraide s'organise entre proches et voisins, la touiza, vu son ampleur, est supervisée par la Jma'a.

L'eau de boisson ou d'irrigation est une ressource naturelle dont l'exploitation et la gestion fait appel à des formes de coopération. C'est le cas pour l'aménagement des sources pour l'eau de boisson. Mais c'est l'eau d'irrigation qui constitue l'aspect de la vie agraire le plus mobilisateur de l'action collective. Pour le curage de la seguia ou des bassins d'accumulation, l'appel au travail est lancé une fois l'an, au mois d'avril précisément. La Jma'a délibère pour fixer le jour où le travail sera réalisé et le nombre de personnes par foyer à engager, etc.

Cette même organisation est mise en œuvre pour la réparation des pistes après les dégâts causés par les pluies.

A préciser que l'exploitation des ressources naturelles comme l'eau et les parcours favorise des concertations et des formes de solidarités entre plusieurs douars ayant-droits. C'est le cas notamment de Isoubaten et de Tafrouat, de Tafrouat et du Douar Bouattou pour l'eau d'irrigation. Il en va de même pour El Ouadiyine, Azemmour et Bouattou pour l'exploitation des parcours de Jbel Kelti.

La vie spirituelle offre plusieurs occasions où se manifestent les solidarités du groupe aussi bien pour la gestion des lieux de culte que pour l'organisation des fêtes religieuses.

La construction de mosquées fait appel à la contribution des membres de la Jma'a par le travail (main d'oeuvre), des émigrés et mécènes par l'argent. Il en va de même pour l'entretien et le paiement du maître coranique (*fquih*) chargé de l'éducation des enfants et présidant aux prières.

Au cours des fêtes religieuses, des repas communs sont offerts et rituellement consommés à l'occasion de la nuit du destin (27ème jour de Ramadan) et dans la matinée des deux fêtes musulmanes (la première consacre la fin du jeûne et la seconde correspond à la fête du sacrifice). Ces repas collectifs sont consommés dans l'enceinte de la mosquée.